

« Jouissance et seconde mort : les apories de l'impératif sadien »

Esther Tellermann

(Journée d'étude A.L.I. Lyon, « Kant avec Sade, 30 novembre 2019)

Je vais essayer de répondre à la demande qui m'a été adressée pour cette journée, encore que je m'interroge sur ce qui m'a poussée à cet exposé.

- L'impératif de la loi kantienne dans la seule jouissance de la loi du dedans ?
- L'impératif sadien à me faire l'objet de l'Autre ?
- L'impératif du désir qui serait de rater mon objet...

Car d'être confrontée plusieurs fois à la lecture de l'article « Kant avec Sade » de Lacan, signé en 1962, deux ans après le séminaire *L'Éthique de la psychanalyse*, oblige le plaisir intellectuel à aller au-delà de l'homéostasie où le principe de plaisir nous fait vivoter...

Telle fut mon expérience subjective qui remet donc en question le Bien (amour, reconnaissance, haine) que je trouverais à être ici. À vérifier bien sûr...

Alors peut-être le style et la manière de Lacan y sont pour quelque chose dans son abord de la question morale mise à la lumière de la loi du désir où réside la vérité de l'homme. Car si le séminaire *L'Éthique de la psychanalyse* pouvait nous apparaître, au-delà des analyses tenues dans la plus extrême rigueur, comme en anamorphose, l'espace tragique où se joue notre désir - ceci en la beauté du style de Lacan à explorer les œuvres de Sophocle, Sade, Van Gogh, jusqu'à nous faire éprouver la limite où le souverain Bien, le Bonheur cherché par l'homme se révèle être la Chose, l'objet interdit en son horreur - ici, la syntaxe de Lacan s'approche d'une logique qui nous prive de tout phénomène pathologique - passion, émotion, tremblement - sinon la douleur où elle nous force, peut-être à appréhender les conséquences de la découverte freudienne quant aux questions tant du Bonheur, du souverain Bien, des droits de l'homme, de la liberté de penser, de « ton corps est à toi », sans oublier la Dame, si l'on prend en compte la découverte et l'expérience freudiennes qui ne sont autres que la loi du désir. Où, dans ce jeu d'échecs, Lacan fait de Sade le cavalier, la Reine les discours courants sur le Bien, le fou, les droits de l'homme, mais fait de l'impératif kantien, des élaborations du professeur, le moteur même de ce texte, sa mise en tension, à la fois dans les avancées qu'elles prônent comme en ses impasses.

Et c'est du *avec* qu'il sera difficile ici de rendre compte tant il marque la pensée de Lacan qui ne cesse d'articuler en un tressage Sade avec Kant, Kant avec Sade, Kant et Sade avec Freud, Kant, Sade et Freud avec Lacan. Avec pour enjeu essentiel d'appréhender ce qu'il en est du désir dans son rapport à la Loi.

Loi dont la définition se déplace : loi du décalogue, loi morale, loi des Droits de l'homme, loi du principe de plaisir, lois du langage, loi de l'interdit de la Chose... Avec en sous-entendu la question du bonheur si tant est qu'elle est à l'orée de nos philosophes des Lumières comme à notre orée toujours. À ceci près que l'énonciation du principe de plaisir de Freud déplace plus loin que Kant et son impératif, Sade et sa volonté de jouissance l'éthique du Bien.

Je réexaminerai avant de répondre à mon titre, « jouissance et seconde mort : les apories de l'impératif sadien », le parcours - je veux dire ce que j'en ai saisi - que Lacan fait de ces deux objets inouïs que sont *La critique de la Raison pratique* de Kant, paru en 1788, et de *La philosophie dans le boudoir*, paru huit ans plus tard, rappelant encore la complexité ici de la mise en miroir, sinon en abyme de ces deux textes.

Il s'agit pour Lacan donc de les lire à la lumière de l'expérience psychanalytique et de la découverte freudienne qu'est le principe de plaisir. Rappelons succinctement la définition de ce dernier: il vise l'ensemble des activités tout d'abord physiologiques consistant à retrouver

un état de repos du corps, une baisse de l'excitation, ce qui correspond dans l'activité psychique à la recherche du plaisir consistant à retrouver l'homéostasie du vivant. Mais l'expérience clinique oblige Freud à infléchir le modèle du principe de plaisir. Force est de constater dans la répétition du symptôme par exemple, l'aporie du « principe dans le mal » où Freud, en sa seconde topique, articule « pulsion de vie » et « pulsion de mort. » Le principe de plaisir suppose donc son « au-delà » où le vivant tend à retourner à son état antérieur, initial, état anorganique, celui du repos absolu.

Ainsi, et c'est ce que Lacan énonce quelques années auparavant dans *L'Éthique de la psychanalyse*, ce qui nous gouverne selon Freud n'est aucunement le souverain Bien qui serait notre bien-être, mais au-delà d'une certaine limite nous sommes dans un rapport énigmatique avec *das Ding*, la Chose freudienne, l'interdit.

Et ceci remet en cause les morales traditionnelles occidentales et leur recherche, de la philosophie antique à celle de Sade même, en passant par celle de Kant. Voilà le programme, mais sur cette voix Sade a ouvert à la subversion freudienne, révélant la refente du sujet d'où surgit une voix Autre.

I- Reprenons les avancées de Kant dans la *Critique de la Raison pratique* telles que Lacan les énonce.

La recherche du Bien telle que l'avait considérée la philosophie antique stoïcienne, épicurienne, aristotélicienne, est une impasse. En effet aucun objet sensible, phénoménal n'est susceptible d'apporter à l'homme son bien être (*Wohl*). Nulle loi générale ne peut donc être énoncée qui définirait la pratique du sujet dans la recherche du Bien (*Güte*), sinon celui de la loi morale même qui s'imposera donc comme supérieure dans sa valeur universelle puisque dégagée de ces biens incertains que sont les objets sensibles dont le sujet pâtit pour son intérêt comme aucun de ces objets ne peut se prévaloir de son rapport constant au plaisir. Kant pose ainsi une loi morale indifférente à toute pulsion ou sentiment, à tout objet empirique de la faculté de désirer, désigné comme « pathologique », dès lors pouvant se formuler en loi universelle, valable pour tous et dans tous les cas.

Est-il possible de trouver dans le registre de l'action un principe de certitude comme en mathématiques qui exclut du champ de la représentation tout objet sensible ? Oui et ceci sans s'appuyer sur la garantie divine ni sur les intérêts subjectifs mais sur la voix de la conscience en chacun dont le commandement se résume ainsi : « Agis de telle sorte que la maxime de ta volonté puisse toujours valoir en même temps comme principe d'une législation universelle. » Cette voix de la conscience s'organise donc en *maxime* qui propose au sujet une raison pratique ou volonté et afin qu'elle fasse *loi*, il faut qu'elle soit retenue comme universelle.

Rappelons l'une des déclinaisons de ces maximes : « Agis de telle manière que toi-même et autrui ne soient jamais pris comme moyens mais comme fin. »

C'est donc au moment où le sujet n'a en face de lui aucun objet qu'il rencontre une loi, laquelle n'a d'autre phénomène que quelque chose de signifiant déjà qu'on obtient d'une voix de la conscience.

Tel est le pas de Kant :

1. De se séparer de la recherche individuelle du souverain Bien pour faire face à un bien supérieur mais obtenu par soustraction d'amour propre – de narcissisme donc – puisqu'il consiste aussi en l'humiliation du sujet devant le respect de la loi morale, seule trace sensible qui permet de la percevoir.
2. D'être issue d'une voix (voix entendue réellement dans la psychose, appréhendée en chacun de nous du fait de notre division) et qui témoigne que la bipolarité dont s'instaure la loi morale n'est rien d'autre que « la refente du sujet qui s'opère de

toute intervention du signifiant entre le sujet de l'énoncé et le sujet de l'énonciation ».

Et là en cette refente du sujet où s'énonce un impératif catégorique pour Kant comme universel, se glisse l'avancée de Sade à énoncer son impensé.

II- Ainsi donc le pas de Sade par rapport à Kant est :

De révéler que la voix du dedans s'énonce de la bouche de l'Autre. Sade déboute l'inconscient de l'impératif kantien. Mais quel est l'impératif que nous entendons de l'Autre : celui de jouir de son prochain, comme le martèle Dolmancé, comme il a le droit de jouir de nous-mêmes... Où nous nous rapprochons du principe de plaisir freudien dans l'articulation à son au-delà.

Car c'est en ce Toi, l'émission, l'articulation, le surgissement hors de notre voix de ce Toi que réside *das Ding*, dit Lacan dans *L'Éthique* rejoignant les apports de Freud : les commandements de la morale ne sont que les commandements de la parole.

Tel est le fondement renversé de la loi morale chez Freud. La jouissance du Bien se situe donc au-delà du principe de plaisir, dans le champ de la Chose où se profile un au-delà de la chaîne signifiante. Rappelons que dans *L'Éthique* Lacan dit que c'est en ce lieu que se produit la sublimation, ce qui éclaire l'approche de ce champ par Sade.

Cependant pour énoncer son fantasme du droit de chacun à la jouissance, érigé en place de l'impératif moral kantien, Sade s'appuie sur la doctrine des Droits de l'homme, sur la légalité donc. Paru en 1795 après la *Critique de la Raison pratique*, *La philosophie dans le boudoir* pastiche en effet dans le pamphlet « Français encore un effort et vous serez Républicains », le *Contrat social* de Rousseau de 1762, définissant un espace civique transcendant à tout groupe particulier, espace sacré qui ne supporte pas la privatisation.

« Français encore un effort ! » Français encore un effort si vous voulez respecter le pacte républicain qui garantit un corps social à la fois égalitaire et juste où l'abandon de soi sous la volonté commune fonde la liberté civile. Si selon Rousseau « chacun de nous met en commun sa personne et sa toute puissance sous la suprême direction de la volonté générale » (*Contrat Social*, 244), si « nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible du tout », chaque membre de ce tout, selon Sade, aurait un droit à jouir d'autrui selon sa fantaisie et en conséquence le devoir de suivre l'injonction de quiconque.

Ainsi le contrat social doit-il s'appliquer aussi à l'intimité des corps. Le droit à la jouissance est ce à quoi la loi kantienne renonce n'allant pas plus loin que l'ataraxie prônée par les Épicuriens et les Stoïciens. Refoulement dès lors du désir et de sa cause, morale de célibataire qui ne tient pas au lit, dit Lacan. La question de la pulsion déstabilise la philosophie kantienne. Ça parle en nous et commande : jouis ! Commandement de toute révolution, pour lequel elle se bat, dit Lacan.

Ainsi s'énonce selon Lacan le droit instauré par la Révolution française, de la liberté de jouir vécue comme impératif venu de la voix de l'Autre. « J'ai le droit de jouir de ton corps, peut me dire quiconque, et le droit de l'exercer sans qu'aucune limite ne m'arrête dans le caprice des exactions que j'ai le goût d'y assouvir. » Telle est la loi sadienne formulée par Lacan, impératif aussi déterminant, dit-il quand le sujet l'énonce car la jouissance se fait pôle au creux de l'Autre. Alors voici, à la différence de l'expérience kantienne, l'objet de l'impératif dévoilé en cet impensable de la Chose en soi qui le provoque...La voix ne serait-elle pas d'ailleurs l'objet dont Sade jouit, la jouissance s'exaltant d'elle-même et dès lors se faisant jouissance de Dieu, ce que Kant évite ?

Il n'est que de lire Sade ici, *La philosophie dans le boudoir*, mais aussi *Justine ou les infortunes de la vertu*, *L'Histoire de Juliette ou les prospérités du vice*, *Les 120 journées de*

Sodome, pour constater que le sujet tourmenteur, Dolmancé, Saint-Fond, Noireceul, Juliette, Clairwill n'en ont jamais assez de violer, d'étriller, d'assassiner leurs objets de jouissance afin de recommencer l'acmé. « Je parricidais, j'incestuais, j'assassinais, je prostituais, je sodomisais » s'exclame Saint-Fond redoublant sa jouissance par le récit de ses forfaits, ne cessant de défier les lois du Décalogue. Car il n'est pour le tourmenteur aucune division subjective qu'apporte le fantasme, de dérober l'objet dans *l'aphanisis*. L'homéostasie vient toujours trop vite, retrouvée toujours trop vite par le vivant au seuil le plus bas de la tension physiologique. Car le jouisseur, dans l'œuvre sadienne, reste un être de chair et quel que soit l'extraordinaire des vits, le baroque des postures, ça débande, si bien qu'en la répétition inouïe des scènes de débauche ne se révèle que la servitude des libertins à leur impératif.

Mais au-delà du cycle du plaisir il y a celui de la douleur, son expérience physiologique nous démontre qu'une stimulation la produit au point où le plaisir finit, que son cycle en est plus long. Cependant, si prolongée qu'on la suppose, elle a pourtant un terme, l'évanouissement du sujet, quand bien même c'est sa propre douleur que le tourmenteur cherche en l'Autre pour atteindre sa division.

Alors trouvons-nous en cette œuvre « sublime en sa noire beauté », une érotique, une théorie du désir si elle affirme la liberté de jouir enfin sans entraves, levant obligations et conventions sociales liées au mariage désormais interdit par la propriété d'un homme sur un autre ?

Non, dit Lacan, quand même Sade nous demande encore un effort : le pacte social républicain, inscrit aussi dans l'intimité des corps, doit prévoir un civisme sexuel par l'institution de lupanars publics sous tutelle de l'état, les femmes ne seraient pas en reste, à elles aussi des lupanars. Ainsi se fonde la République, d'un effort vers la liberté, l'égalité et la fraternité pulsionnelle !

Provocation, défi de Sade, ironisant à l'extrême les conséquences du pacte républicain mais révélation aussi de la distance que tient le principe de plaisir à ce qui le cause : la Chose que Sade décline en ses fables, dans la multiplicité infinie des victimes et des tourments comme dans l'insatiabilité des tourmenteurs. Insatiabilité où se lie l'instinct de mort comme en la douleur du mélancolique qui est de ne pas trouver sa fin.

Ainsi Lacan en sa lecture superbe de Sade sort l'œuvre de la farce granguignolesque des scénarios pervers où aujourd'hui on veut l'enfermer - de le soumettre à la question avec Kant et avec Freud comme à celle des Droits de l'homme.

On l'aura compris, la mort seule pourrait mettre un terme au point d'*aphanisis* (S barré) sans cesse reculé par la survie et la multiplicité des victimes, mais la première ne suffit pas malgré la volonté de jouissance exercée implacablement selon la contrainte morale par la Présidente de Montreuil dans *La philosophie dans le boudoir*, par Saint-Fond bien sûr dans *Histoire de Juliette*.

C'est dans sa disparition que Sade pourra atteindre le plaisir de l'homéostasie. Disparition qu'il signe lui-même, désirant un fourré où s'enfouisse jusqu'à la mémoire de son nom, d'avoir dans sa vie comme dans son œuvre outrepassé les limites du principe de plaisir.

III- Ainsi de rencontrer l'aporie de son impératif, de se heurter à la première mort, il faut à Sade l'invention d'une seconde mort.

Mais il faudrait là plus d'un exposé pour montrer avec Lacan la beauté tragique où l'œuvre de Sade se déploie...

Si le désir va plus loin que la loi du principe de plaisir dans le dérobement de l'objet, quid de la liberté kantienne du sujet d'appliquer la loi morale. La loi du principe de plaisir et son au-delà mènent le sujet sadien imaginant en un dernier sursaut un réel dont il viendrait à bout, une seconde mort donc, prolongation de cette liberté de désirer en vain -de ne jamais atteindre sa visée.

Pour aller vite : si la douleur -extrême du plaisir- prolonge la jouissance au-delà du point limite où elle tourne court et approche la Chose en son intolérable, elle se heurte à la première mort des victimes du crime. Découpés en morceaux, empalés, brûlés, dévorés vivants, il y a un moment où ils finissent par mourir.

Première solution imaginée par Saint-Fond dans *Histoire de Juliette*, paradoxale pour lui qui ne cesse de maudire et de réfuter l'Enfer et la religion : ordonner de mettre un billet dans le cul de ses victimes prescrivant à l'Être Suprême de leur accorder l'Enfer afin de prolonger leurs tourments. Il ne fait là que reprendre ce que le catholicisme avait inventé. La liberté de désirer veut encore Dieu.

Deuxième solution : si ni Enfer ni Paradis n'existent, rétorque Clairwill à Saint-Fond, pas de seconde vie après la mort. Dès lors cette solution logique : empêcher la régénération du vivant dans l'humus de la matière, mettre fin au cycle naturel de la putréfaction et de la vie en surpassant en méchanceté le mal naturel qui est que la nature se nourrit et se constitue de la mort du vivant. Atteindre donc le mal absolu. Proposition de Pie VI dans *Histoire de Juliette ou les prospérités du vice* qui lui donne tout son poids.

« Le meurtre n'ôte que la première vie à l'individu que nous frappons : il faudrait pouvoir lui arracher la seconde pour être encore plus utile à la nature, car c'est l'anéantissement qu'elle veut. Il est hors de nous de mettre à nos meurtres toute l'extension qu'elle y désire. »

L'évanouissement du sujet, mettant une limite à sa jouissance, ne s'obtient donc que dans le vœu que « les éléments décomposés de son corps ne puissent s'assembler à nouveau et soient eux-mêmes anéantis. »

« Instinct de mort » plus que « pulsion de mort », extinction du désir lui-même que les bouddhistes atteignent dans le *nirvâna*, vœu du psychotique, du névrosé, de l'extinction de la souffrance où se prolonge la jouissance, vœu collectif mettant une limite à l'*hybris* humain, capitaliste ou pas.

« Toutes les époques, dit Lacan dans *L'Éthique de la psychanalyse* se sont crues arrivées au maximum du point d'acuité d'une confrontation avec je ne sais quoi de terminal, d'au-delà du monde, dont le monde sentirait la menace. »

En cette zone - entre la première mort et la seconde mort - zone limite intérieure au désir mais rejetée au-delà de la mort, dit Lacan en cette période de son élaboration, se joue le mythe d'Œdipe et le tragique de l'œuvre sadienne, claudélienne...

Nous devons donc à Sade de n'en être pas resté à l'amour ou à la haine de Dieu qui nous a si mal foutus, mais de s'être avancé en son œuvre de défis dans cette zone de l'entre-deux-morts, ceci par la sublimation qu'est l'écriture, là où Œdipe rentre avec son crime, dans la zone où il cherche son désir.

Mais de théorie du désir, cependant point, conclut Lacan. Sade n'est pas allé plus loin que le point où le désir se noue à la loi morale. La transgression des lois du Décalogue par les tourmenteurs ne fait que présentifier la loi. Pas une des « victimes » qui vienne, remarque Lacan, même en son dernier spasme, à montrer le succès de la séduction. Avec Sade on est toujours du côté du bourreau ou de la victime, c'est donc le triomphe encore de la vertu.

Cependant nous devons à Sade d'avoir témoigné, dit Lacan, de ce que nous cherchons derrière le fantasme.

Ainsi si nous devons à Kant d'avoir dégagé le phénomène moral de tout intérêt sensible, « pathologique » de l'éthique traditionnelle d'être au service des Biens, s'affrontant à l'appel d'une loi qui s'énonce d'une voix intérieure, imposant son impératif inconditionnel - voix dont Sade révèle l'impensé d'être le lieu Autre des lois du langage, de la trame signifiante où il place son fantasme de jouissance érigé en impératif - nous devons à la découverte

freudienne d'avoir expérimenté que cette place est celle du désir de l'homme. Champ vide, tant du ciel étoilé ou du progrès ici-bas où Kant voit encore une récompense, champ vide de l'Être Suprême, fût-il en méchanceté à qui Sade adresse son monument de défis.

Et c'est pourquoi sans doute Lacan ne conclut pas son article, puisqu'il n'est d'autre voie tracée pour l'être humain dans le réel que celui, aveugle, de son rapport aux signifiants mais où le sujet pourrait suivre l'impératif de son désir, son éthique, c'est-à-dire ne pas se contenter d'éviter la première mort, celle qui consiste à claquer du bec.

Bibliographie :

E. Kant, *Critique de la raison pratique*, présentation et traduction de Jean-Pierre Fussler, éditions Garnier Flammarion, 2003.

J. Lacan, « Kant avec Sade », *Écrits*, édition du Seuil, 1966.

J. Lacan, *L'Éthique de la Psychanalyse*, Séminaire VII, 1959, 1960.

DAF de Sade, *La philosophie dans le boudoir*, Œuvres complètes du marquis de Sade, éditions du Cercle du livre précieux, tome III, 1967.

DAF de Sade, *Histoire de Juliette ou les prospérités du vice*, Œuvres complètes, éditions du Cercle du livre précieux, tome VIII et IX, 1967.

Xavier Papaïs, *Sade sur l'habeas corpus* suivi de *Français encore un effort si vous voulez être républicains* par le Marquis de Sade, éditions de la robe noire, 2018.

Discussion :

Cyrille Noirjean – Merci Esther Tellermann, merci d'avoir fait ce parcours par Sade. En vous écoutant j'avais à l'esprit un séminaire que nous avons mené ici avec Jean-Luc de Saint Just il y a quelques années sur Sade avec cette question : quel est le pas de Sade ? Vous dites celui que Lacan lui prête. Mais cet article aussi, « Kant avec Sade », c'est ce que Jean-Paul Beaumont disait un peu avant, vient répondre aux sadistes. Est-ce que Sade ce n'est pas le bonheur normal ? Ce n'est pas du tout ça. Lacan en parle dans le texte. Et le pas c'est en effet de faire venir voler en éclat ce dispositif du bonheur et de venir pointer ce que nous cherchons derrière le fantasme. La conférence de Roland Chemama est intéressante de ce côté-là aussi. C'est que ça vient quand même nous mettre chacun, singulièrement, en face de cette question. Je me demandais, est-ce bien possible d'avoir une théorie du désir ? Est-ce que ce n'est pas une éthique, tout court, et il n'y aurait pas de théorie du désir. Il y a une interprétation du désir. La petite restriction que je ferais Esther c'est sur la position des hommes et la place des hommes et des femmes dans l'œuvre de Sade. Elle est quand même tout à fait interchangeable. Il n'y a pas de disparité des places.

Esther Tellermann – Oui. Ce que je trouve génial dans ce texte de Lacan et inouï est de mettre en relation *La critique de la raison pure* et *La philosophie dans le boudoir*. C'est inouï mais je pense que Lacan met en relation ces deux textes avec les Droits de l'homme, bien sûr. Ces deux textes appartiennent en effet à la philosophie des Lumières et sont toujours efficaces pour nous, efficaces quant aux impératifs qui nous gouvernent. Mais il faut interroger ce que l'on entend par « la loi », aujourd'hui où nous la confondons à la législation. On a légiféré sur l'interdit de l'inceste. Mais cet interdit est une loi interne au désir, c'est-à-dire que c'est à partir du moment où le sujet est soumis à la castration que le désir peut émerger. Dans *L'Éthique* Lacan donne des conclusions. Le style de Lacan y serait oral mais il me semble tout de même, tant il est superbe, que son auteur devait venir pour tenir son séminaire avec une préparation. Ce style nous fait entendre le tragique de la condition

humaine que Lacan veut approcher, ce tragique exploré par le héros, non pas par l'homme du commun, mais le tragique de l'entre-deux-morts exploré par le héros, par Œdipe, par Antigone, par Sade... De se situer au-delà, dans cette zone de l'au-delà du principe de plaisir où l'on approche la Chose. Et il y a aussi des analyses absolument sublimes de Lacan de Van Gogh qui approche aussi cette zone. Dans la peinture des godasses de Van Gogh, il y a tout l'être, il y a l'être de l'humain et son tragique, le tragique de son désir.

Ce qui m'a semblé extraordinaire dans l'article « Kant avec Sade » c'est que toute l'émotion lyrique de Lacan dans le séminaire VII est parfaitement nettoyée dans un style qui nous donne ce mal et qui veut être d'une logique implacable. Logique implacable qui me semble être celle où Lacan dit que nous entendons l'impératif, c'est-à-dire l'impératif même du désir, c'est-à-dire « Jouis ! » parce que c'est ça que l'on entend, l'impératif du Surmoi. Et à la fin de cet article il nous laisse un vide. Quelle serait l'éthique de la psychanalyse par rapport à cet impératif ? Il n'y a pas de réponse disait-il dans *l'Éthique* sinon l'impératif « ne cède pas sur ton désir », « tu devras rendre des comptes », il y a une caisse enregistreuse etc. Mais ici il nous laisse sur un vide. Il ne conclut pas l'article. Evidemment l'on peut dire que c'est parce que cet article devait être l'introduction à *La philosophie dans le boudoir*, mais il ne conclut absolument rien. Démerdez-vous avec ça ! C'est-à-dire : parcourez cette question de l'entre-deux-morts dans votre vie, dans votre œuvre, dans la cure, et démerdez-vous ! C'est tout. C'est comme cela que j'entends cette non conclusion de Lacan. Et puis il fait une lecture de Sade fabuleuse ! Bon, il trouve que cela manque d'humour, mais dans Sade il y a des choses extrêmement drôles, lire *Français encore un effort et vous serez républicains* fait sourire. Si vous voulez la République, semble dire Sade, il faut aller jusqu'au bout ! Lacan fait une lecture inouïe de Sade, mais là j'ai un petit désaccord avec Jean-Paul Beaumont. Dans cet article Lacan ne parle pas de perversion. Si l'on dit « pervers », tout de suite vient l'idée du Bien et du Mal... Pas pour les psychanalystes évidemment ! Mais néanmoins...

Par ailleurs vous avez raison, Cyrille Noirjean, il n'y a pas de disparité des places entre hommes et femmes... Ne serait-ce que, mais je n'ai pas le temps de développer, parce que les endroits de jouissance sont totalement interchangeables ... Mais ce que je veux dire c'est que, Sade cherche selon Lacan ce que c'est que le désir. C'est ce que disait Charles Melman tout à l'heure. Parce que c'est une interrogation évidemment brûlante. Qu'est-ce que c'est que cette histoire des camps de concentration, de la torture aujourd'hui ? C'est quand même invraisemblable que l'humain aille chercher ça jusqu'à ses plus extrêmes inventions, comme le fait Sade. N'y a-t-il pas là une recherche de la jouissance, il faudrait quand même savoir ! Et c'est bien ce que Lacan montre dans son article en critiquant les deux exemples que prend Kant pour dire que l'application de la loi morale kantienne dans deux cas, échoue... Ce n'est pas parce qu'on dit à certains gars qui ont envie de coucher avec une femme et qu'il y a le gibet qui les attend, qu'ils renoncent. Ils ne vont pas s'arrêter à la loi du gibet. Et ça la criminologie et la psychopathologie nous le montrent. Ce qui est extraordinaire dans cet article c'est que Sade décrit jusqu'où mène le désir. Et la seule critique que fait Lacan de Sade est qu'il reste lié à la loi morale c'est-à-dire au Bien et au Mal ! Et qu'il n'a pas trouvé ce que ce serait effectivement une érotique entre homme et femme dégagée de la culpabilité en quelque sorte, dégagée de la punition, dégagée du Mal. C'est comme cela que j'ai lu l'article.

Cyrille Noirjean – Si vous me permettez je voudrais juste faire encore deux remarques. La trouvaille de Lacan que Sade soit la vérité de Kant, de la *Critique de la Raison pratique*, c'est absolument génial. Une fois qu'on l'a un peu travaillé ça devient une évidence, mais quoi qu'il en soit c'est insupportable. Ça nous est insupportable si on regarde ça vraiment en face. Et c'est ce qu'il y a d'insupportable dans le roman sadien c'est que Sade tente toujours de nous mettre ça sous le regard. Mais ça c'est aussi l'effet de ce texte, « Kant avec Sade » quand on le travaille on est très content d'avoir compris plein de trucs, on y revient cinq jours après

et c'est comme si ça n'avait servi à rien du tout et que c'est la même gène. Charles Melman, dans votre premier séminaire « Kant avec Sade » vous interrogez le fait que Lacan l'avait écrit d'une manière tellement cryptée... Pourquoi ? Du coup je m'étais demandé aussi pourquoi parce que c'est pas le même cryptage que dans « L'Étourdit » ou dans d'autres écrits.

Et puis l'autre remarque c'est que, vous l'avez dit Esther, dans *Français encore un effort si vous voulez être républicains*, les lupanars, les bordels étaient des bordels d'état. Aujourd'hui les bordels, il s'avère que je reviens d'Anvers, c'est assez ahurissant. Enfin pas les bordels en eux-mêmes, je n'y suis pas allé aussi je ne vous ferai pas une description de l'intérieur, mais il y a des rues entières qui sont vouées au commerce du sexe. Et ça, ça change quand même fondamentalement quelque chose dans la structure. Non ? Et donc aujourd'hui on est pris dans un discours, c'est peut-être ce dont Pierre-Christophe Cathelineau parlera cet après-midi, on est pris dans un discours qui est le discours capitaliste où l'objet revient en permanence au sujet. Mais ça tourne non pas au nom de la loi morale, à un souverain Bien ou à un souverain Mal, mais ça tourne pour autre chose.'

Charles Melman – Nous devons à Esther Tellermann ce cadeau qu'elle nous fait, la réussite de ce rassemblement en une conférence des éléments essentiels très précis de cette affaire.

On aurait envie de dire ceci : c'est que si l'Œdipe signifie que faute d'un Dieu susceptible d'entretenir un amour universel, le Dieu auquel nous avons affaire est l'Œdipe qui entretient une haine universelle. Pas d'universalité de l'amour mais en revanche pour ce qui est de la haine, là, tous sont frappés. Eh bien avec l'objet *a* on aurait envie de vous suivre à dire que faute d'un souverain Bien, il y a un souverain Mal, et qui est bien notre souverain puisque c'est lui qui nous commande. Et qui nous commande à partir de ce V qui figure dans le schéma que Jean-Paul Beaumont a repris, c'est-à-dire de la voix dans l'Autre. Ne serait-ce que du fait que la voix est déjà un objet *a* ? De la voix dans l'Autre. Il y a une phrase de Lacan autour de cette voix dans l'Autre en tant qu'étant la pulsion vitale, la pulsion vitale même. C'est assez étrange de sa part. Le seul point sur lequel j'aurais aimé interroger Esther c'est sur le caractère dévastateur de cette formule « ne pas prendre autrui pour un moyen mais pour une fin. » Dévastateur d'abord puisque c'est bien refuser qu'il soit un semblant, un moyen d'approcher ou d'accéder à l'objet, mais qu'il faudrait le prendre comme une fin, c'est-à-dire comme l'objet lui-même. Et à partir de ce moment-là dans quoi nous engageons-nous ? Enfin, peut-être une dernière chose, mais je ne suis pas certain que celle-là Esther l'ait reprise, mais en tout cas... si, je crois. C'est l'histoire de la mère cousue.

Esther Tellermann – Non, je ne l'ai pas reprise parce que je trouve que Lacan, là, se rattrape.

Charles Melman – C'est-à-dire ?

Esther Tellermann – C'est vrai, il y a la mère cousue. À la fin de *La philosophie dans le boudoir* il y a un inceste entre Eugénie et sa mère. La mère d'Eugénie est pénétrée par tous les libertins puis Eugénie pénètre sa mère avec un godemichet. Amour filial, respect, interdits, tout vole en éclats. Après qu'un valet lui inculque la vérole, Eugénie et Dolmancé cousent les orifices sexuels de Mme de Mistival. Mais c'est génial, remarquez. Non, non ! Pas de faire ça à sa maman, mais c'est génial ! Pour qu'elle ait vraiment la vérole et qu'elle aille crever dans d'atroces souffrances, ils la cousent pour que cette vérole reste bien en elle. Et Lacan dit : la mère reste cousue, donc interdite. Dans le fond c'est amusant, il dit : voyez elle est cousue donc interdite. Sauf qu'ils en ont bien profité avant et que quand même ... la première loi qui se lève dans *Français encore un effort* c'est la loi de l'interdit de l'inceste. C'est la première loi qui va être levée. Mais la remarque de Lacan est évidemment très forte. Pourquoi ? Parce qu'elle est une interprétation. On a cousu les orifices sexuels de la mère, cela veut dire qu'elle est interdite. Et puis Lacan a raison c'est que dominant toujours dans cette histoire l'opposition du Bien et du Mal, de la religion. On ne sort pas du fait que les libertins

transgressent les lois du Décalogue. Donc oui Sade a exploré le plaisir jusqu'en son extrême limite, c'est vrai, mais toujours dans le défi de la religion. Alors que ce serait le désir dégagé de cet affrontement ? Pourquoi irait-on toujours jusque-là ? Jusqu'au meurtre pour assouvir son désir ? Eh bien de la proximité du désir avec la Chose, ce qu'explore Sade. Et puis pour vous répondre sur Kant, Lacan dit que la loi kantienne est en effet une loi cruelle.